

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER  
SÉANCE DU 29 JUIN 2023**

Nombre de membres afférents au CM : .....	11
Nombre de membres en exercice .....	08
Nombre de membres présents .....	05
Nombre de membres qui ont pris part à la délib...	06
Date de la convocation 23/06/2023	

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert PAUCHON, maire.

**Présents** : PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine – PONS Michel – LE MAGADURE Antoine.

**Absente excusée représentée** : IMBERT Joëlle (représentée par M. PONS Michel)

**Absents excusés** : TESSA Dorine – BUMAT Vincent.

Madame ARNAUD Amandine a été élue secrétaire.

**Objet : Adoption de deux conventions avec IT 05 relatives à des travaux d'amélioration de la qualité de l'eau et du rendement du réseau des U.D.I. de CEUSE et de MANTEYER (La Vallée)**

Monsieur le Premier Adjoint présente les deux conventions fixant les modalités d'intervention d'IT05 relatives à la sélection d'une Maîtrise d'œuvre pour des travaux d'amélioration de la qualité de l'eau et du rendement du réseau des U.D.I. de CEUSE et de MANTEYER (La Vallée).

Monsieur le Premier Adjoint précise que, pour l'Unité de Distribution de Céüse l'opération est planifiée entre le quatrième trimestre 2023 et la fin 2024, et que pour l'unité de Manteyer-Vallée l'opération est planifiée entre la fin 2023 et la fin 2025.

Vu l'article R 3232-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatifs à l'assistance technique ;

Vu les statuts approuvés par l'Assemblée Générale constitutive d'IT05 du 28 janvier 2014, mis à jour lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 08 octobre 2020 ;

Vu la délibération IT2014-CA04 du Conseil d'Administration du 13 mars 2014, adoptant le modèle de convention et autorisant le Président à signer ;

Vu la délibération IT2017-CA14 du Conseil d'Administration du 14 décembre 2017 fixant les coûts d'intervention par demi-journée ;

Vu la délibération du 19 juin 2015 de la commune de Manteyer, étendant son adhésion à IT 05 pour l'ensemble de ses prestations, hors assainissement autonome ;

Le Conseil municipal décide

- De valider les termes des deux conventions ci-jointes.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions
- De donner tout pouvoir au maire pour signer les pièces concernant ces dossiers

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Ont voté pour : 6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20230629-DELIB25B2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

Copie certifiée conforme.  
Le Maire, Robert PAUCHON.

